

DELIBERATION 2023/01

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARNEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLENombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12**SEANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-cinq Janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Maire.

Présents : José NUNES, Christophe MAURIES, Marie-Florence FARAL, Jean-Bernard CEBE, Thierry CAUSSE, Mathieu LAFON, Julien AMALRIC, Laura GANSEMAN, Catherine AURIOL, Pierre MONTENEGRO, Thierry ZANARDO, Sabine GORSSE.

Absents et excusés : Didier MAHOUX donne procuration à Pierre MONTENEGRO ; Hélène VA donne procuration à Christophe MAURIES et Nicolas CAUSSE donne procuration à Laura GANSEMAN.

Date de la convocation : 17/01/2023

Date d'affichage : 17/01/2023

Madame Laura GANSEMAN est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Achat de la parcelle cadastrée ZE n° 51 au Pujol dans le cadre du projet d'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose que l'objet de la présente acquisition est une parcelle située dans le secteur du Pujol, cadastrée ZE n°51 « Les Agouts », d'une superficie de 5 370 m², classée en Zone Naturelle sur la carte communale.

L'opération envisagée sur cette parcelle est la création d'une station de filtres à roseaux plantés d'une surface d'environ 1 000 m² comme cela a été défini dans le rapport portant sur la mise à jour du schéma d'assainissement. Ce terrain a l'avantage d'avoir une superficie suffisante à proximité du hameau en étant toutefois relativement isolé et distant des habitations. Le prix de cette parcelle a été convenu avec la propriétaire et s'élève à 9 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

10 voix POUR

5 voix CONTRE : Christophe MAURIES, Hélène VA, Thierry ZANARDO, Mathieu LAFON et Julien AMALRIC

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée ZE n°51 d'une superficie de 5 370 m² au prix de 9 000€
- **CHARGE** Monsieur le Maire de contacter un Notaire pour la rédaction et la signature de l'acte.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le Maire, José NUNES.

